Envoyé en préfecture le 07/02/2019
Reçu en préfecture le 07/02/2019
Affiché le
ID : 035-213500937-20190204-DEL_2019_019-DE

VILLE DE
Dinard
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service juridique / Environnement

Date de la convocation : 28 janvier 2019
Nombre de membres en exercice : 29

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Maire.

Présents : M Bruno DESLANDES, Mme Patricia PERRIER, MM Daniel BILLOT, Jean-Louis VERGNE, Mme Elisabeth BAUVE-LEROY, M Christian POUTRIQUET, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Jacqueline PLANQUE, Claudia CARFANTAN, M Arnaud SALMON, Mme Nolwenn GUILLOU, M Michel BOUCHALAIS, Mme Catherine VILBOUX, M Alain BAERT, Mme Agnès BONHOMME-TALBOURDET, M Guillaume GAUVIN, Mme Christelle INGOUF, M Gérard MABILLE, Mme Juliette COHIGNAC-RATEAU, M Michel NOUVEL, Mmes Charlotte PLADYS, Isabelle REBOUR, Evelyne RENAUD-HAMON, Martine GUENEGANT, Alix de LA BRETESCHE.

Absents représentés :

- M Yannick LOISANCE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- M Franck MORAULT-BOCAZOU donne pouvoir à Mme Alix de LA BRETESCHE

Monsieur Arnaud SALMON est nommé secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2019-019 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Présents : 27 **Représentés : 02** **Votants : 29**

Envoyé en préfecture le 07/02/2019
Reçu en préfecture le 07/02/2019
Affiché le
ID : 035-213500937-20190204-DEL_2019_019-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particuli

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires pour 2019 et ont pu en débattre,

En conséquence, le Conseil municipal :

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 5 février 2019

Le Maire

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Jean-Claude MAHE

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 07 FEV. 2019 **et affichée en Mairie, le** 07 FEV. 2019